

Saint-Just-Luzac le 7 juillet 2023

**MAIRIE
DE
SAINT-JUST-LUZAC**



Mesdames, Messieurs les parents d'élèves

Objet : Préparation de la rentrée scolaire 2023-2024

Affaire suivie par : Madame NEAUD LAETITIA

Madame, Monsieur,

Afin de faciliter vos démarches, la ville vient de se doter d'une plateforme type « portail-familles » sur laquelle vous pourrez, dès cet été, inscrire vos enfants aux services de cantine et de garderie. Vous y trouverez également l'ensemble des informations, **les fiches d'inscription** et les modalités de paiement.

Cette plateforme internet et mobile vous permettra d'accomplir ces démarches en ligne, de chez vous et à tout moment.

Pour vous connecter, une invitation par email vous sera adressée prochainement par nos services. Les parents séparés ou divorcés auront chacun leur compte ; ce qui leur permettra d'inscrire leurs enfants et de payer les prestations séparément selon le mode de garde opté.

Une fois connectés, vous pourrez effectuer les formalités suivantes :

- faire vos réservations et les modifier (l'accès sera disponible jusqu'à 7 jours avant la date de la prestation) ;
- déclarer et modifier vos informations personnelles ;
- suivre vos paiements et régler vos factures ;
- télécharger les formulaires et déposer les dossiers.

Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, il sera nécessaire de remplir notamment les fiches ci-jointes :

- la fiche sanitaire préremplie,
- les attestations-employeur dûment remplies et signées (une par parent).

Sinon aucune réservation sur le « portail-familles » ne sera possible. Toutefois, si vous êtes dans une situation particulière, les services de la mairie sont et restent à votre écoute pour vous aider dans vos démarches.

Un ordinateur sera mis à disposition à la mairie pour permettre à ceux d'entre vous qui n'en sont pas équipés de faire les inscriptions. **Néanmoins la plateforme est accessible via n'importe quel smartphone.**

Les réservations seront accessibles à partir du 28/08/2023.

Vous devez anticiper vos réservations au moins 7 jours à l'avance :

- Jusqu'au 28 août 12 h pour un repas au restaurant scolaire, dès le lundi 4 septembre, jour de la rentrée,
- Jusqu'au 28 août 12 h pour un accueil en garderie du matin et/ou du soir.

Attention il n'y a pas de garderie le matin du lundi 4 septembre (jour de rentrée).

Toutes les personnes ayant fourni une attestation employeur faisant mention d'un « planning aléatoire » bénéficieront de délais supplémentaires pour modifier leurs réservations. **Les modifications seront faites sur appel téléphonique ou mail par les services administratifs de la mairie.**

J'attire votre attention sur l'obligation faite à chaque utilisateur d'acquitter les factures relatives aux services publics fréquentés. Cet impératif est d'autant plus important qu'il permet de maintenir un service public de qualité en direction de l'ensemble de la population.

L'accès des inscriptions sur le « portail-familles » sera donc indisponible aux familles qui n'ont pas acquitté leurs factures. Seul le paiement des impayés ou la mise en place d'un échéancier de paiement rétablira vos accès.

L'Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires est donc à votre écoute pour évoquer avec vous vos difficultés notamment financières.

C'est pourquoi, dans l'objectif de faciliter vos démarches administratives, je vous invite à profiter de la rentrée :

- pour mettre en place le prélèvement automatique de vos factures,
- et/ou à adhérer à la facture en ligne (dans votre espace privé, rubrique Mes factures, Adhésion à la facture en ligne).

En cas de difficulté de connexion sur votre espace personnel, il convient de se rapprocher des services administratifs de la mairie au 05 46 85 13 03 ou par mail au periscolaire@saintjustluzac.fr.

Je vous souhaite un bel été et je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU,
Maire de SAINT-JUST-LUZAC

FICHE SANITAIRE
ECOLE - ACCUEILS PERISCOLAIRES
Validité de septembre 2023 à juillet 2024

ENFANT

NOM - Prénom :

Date de naissance : / / Sexe : F G L'enfant déjeune-t-il à l'école ? OUI NON

AUTRES PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

MEDECIN TRAITANT : Nom, Prénom : Tél. :

AUTRES PERSONNES :

	Nom, Prénom	Lien avec l'enfant	Tél. Fixe	Tél. Port
1				
2				

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

VACCINS OBLIGATOIRES : Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite à jour : OUI NON

Date du dernier rappel :

VACCINS RECOMMANDES : Hépatite B : date : ROR : date :

Coqueluche : date :

AUTRES : Préciser :

**Joindre la copie de la page des vaccins du carnet de santé
ou le certificat médical attestant les vaccinations.**

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES :

Angine Oreillons Scarlatine Varicelle Coqueluche

Rougeole Rubéole Otite Rhumatisme articulaire aigu

PORT DE : lentilles / lunettes / prothèses auditives / prothèses dentaires

autre, préciser :

SANTE DE L'ENFANT

ALLERGIES ALIMENTAIRES : OUI NON Préciser :

ASTHME : OUI NON AUTRE DIFFICULTE DE SANTE : OUI NON

Préciser :

P.A.I. EXISTANT : OUI NON → Fournir une copie du PAI. Le protocole d'urgence et la trousse médicale devront être donnés à l'école.

ALLERGIE MEDICAMENTEUSE : OUI NON

Préciser le médicament :

ASSURANCES

NOM DU CENTRE DE SECURITE SOCIALE :

N° de sécurité sociale :

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE :

Compagnie : N°



Attestation employeur

La Société ou la Collectivité

Représentée par Monsieur ou Madame

En qualité de.....

Atteste que Monsieur ou Madame

Demeurant à :

.....

Occupe un poste au sein de notre société :

- A temps plein
- A temps partiel %
- A temps non complet %

Aux horaires suivants :

- Lundi :
- Mardi :
- Jeudi :
- Vendredi :

OU

- Planning aléatoire, délivré au minima jours à l'avance.

Date de début de contrat :

Date de fin de contrat :

Attestation établie àle.....

Pour servir et valoir ce que de droit.

Signature et cachet de l'entreprise